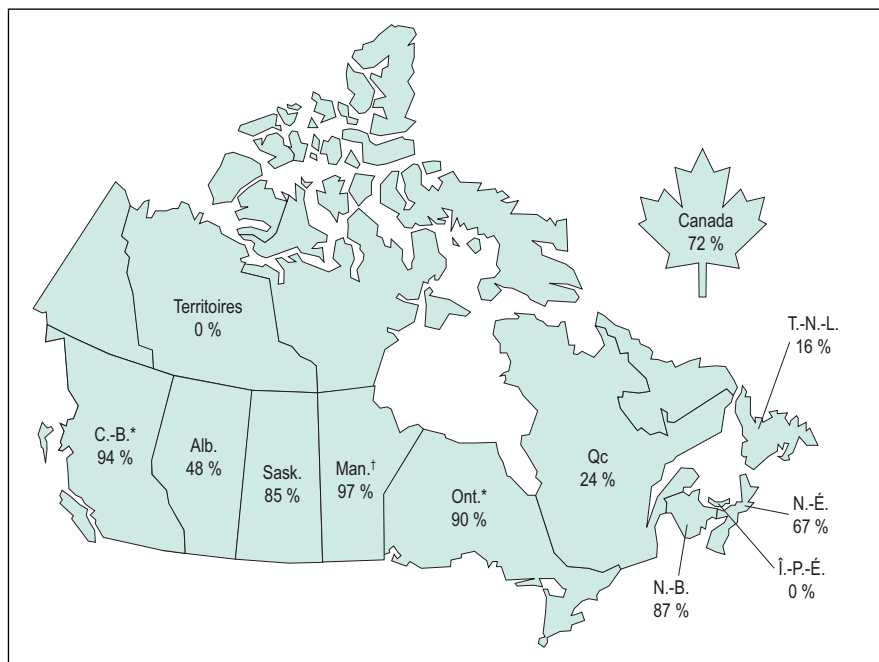


# Compte rendu du Registre canadien des remplacements articulaires, été 2018

## Participation au RCRA, 2017-2018

En 2017-2018, le taux de saisie des données sur les prothèses de la hanche et du genou au Canada était de 72 %, une légère augmentation par rapport à 71 % en 2016-2017. La soumission des données du Registre canadien des remplacements articulaires (RCRA) était obligatoire en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique, alors qu'elle se fait sur une base volontaire dans les autres provinces et territoires. Merci à tous les fournisseurs de données du RCRA de recueillir et soumettre les données dans les délais prescrits.

**Figure** Participation au RCRA, 2017-2018



### Remarques

\* Obligatoire depuis 2012.

† Obligatoire (par voie électronique) depuis 2013.

La participation au RCRA est calculée selon les arthroplasties de la hanche et du genou qui figurent dans la Base de données sur les congés des patients de 2017-2018 et le Système national d'information sur les soins ambulatoires de 2017-2018 (toutes les autorités compétentes, sauf le Québec) et les données de 2016-2017 du Québec qui figurent dans la Base de données sur la morbidité hospitalière.



## Lancements récents de produits du RCRA

- [Arthroplasties de la hanche et du genou au Canada, 2016-2017 \(communiqué, rapport annuel, tableaux de données\)](#)

Le dernier rapport annuel sur le RCRA porte sur les chirurgies répétées, qui ont une incidence négative sur les systèmes de santé et la qualité de vie des patients. Ces chirurgies de reprise coûtent chaque année près de 130 millions de dollars en dépenses d'hospitalisation.

- [Documentation sur la qualité des données à l'intention des utilisateurs, 2016-2017](#)

## Dates limites de soumission des données, 2018-2019

Un certain nombre de changements ont été apportés à la soumission des données du RCRA pour 2018-2019. L'application Web de soumission de données et de production de rapports du RCRA a été retirée. À partir de 2018-2019, les données du RCRA pourront être soumises à la Base de données sur les congés des patients (BDCP) et à l'ancien système de soumission de fichiers électroniques du RCRA.

Référez-vous à la page [Échéances de soumission et dates d'actualisation](#) du site Web de l'ICIS et consultez les sections

- RCRA (pour les soumissions de données à l'ancien système de soumission de fichiers électroniques du RCRA)
- BDCP (pour la soumission à la BDCP de données du RCRA)

Les exigences provinciales et territoriales en matière de déclaration sont déterminées lors de discussions entre l'ICIS et les ministères de la Santé. Pour en savoir plus sur les exigences de déclaration, communiquez avec votre région sanitaire ou votre ministère de la Santé.

## Rappels sur la qualité des données

La qualité des données sur les prothèses soumises au RCRA est un élément essentiel du registre national des appareils médicaux. Référez-vous au [bulletin sur le balayage des codes à barres pour le RCRA](#) pour connaître la marche à suivre pour saisir, à l'aide d'un lecteur de codes à barres, l'information qui figure sur l'étiquette des prothèses et des ciments. Puisque les étiquettes de ces produits ne sont pas normalisées dans l'industrie, assurez-vous que le bon code à barres est balayé et que l'information se retrouve dans le champ approprié du RCRA (c.-à-d. Numéro de produit ou Numéro de lot).

Accordez une attention particulière à ce qui suit :

- N'inscrivez les renseignements personnels sur la santé que dans les champs prévus à cet effet.
- Évitez de saisir manuellement l'information sur les produits, dans la mesure du possible. Le balayage des codes à barres permet une saisie plus rapide et efficace de l'information sur les prothèses.
- Lors du balayage des codes à barres, activez le code d'identification et de saisie des données automatiques (code AIM) pour que l'ICIS puisse extraire correctement les numéros de produits.
- Soumettez les interventions urgentes et non urgentes au RCRA.
- Pour en savoir plus, regardez les enregistrements des 2 conférences Web dans le [Centre d'apprentissage de l'ICIS](#) (connexion requise) :
  - *Balayage des codes à barres pour la saisie de l'information sur les prothèses*
  - *Quoi de neuf à propos des remplacements articulaires en 2018-2019?* (Pour la soumission à la BDCP de données du RCRA)
- Pour les questions portant sur la BDCP, consultez l'[outil d'interrogation en ligne](#) (mot-clé : groupe 20).

## Annexe : Texte de remplacement pour la figure

Le taux de participation global au RCRA a atteint 72 % au Canada en 2017-2018. Le taux de participation par province est le suivant :

- Terre-Neuve-et-Labrador, 16 %
- Nouvelle-Écosse, 67 %
- Nouveau-Brunswick, 87 %
- Québec, 24 %
- Ontario, 90 %
- Manitoba, 97 %
- Saskatchewan, 85 %
- Alberta, 48 %
- Colombie-Britannique, 94 %

L'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'ont pas soumis de données au RCRA.

À noter que l'Ontario et la Colombie-Britannique ont rendu obligatoire la soumission de données en 2012, et que le Manitoba a rendu obligatoire la soumission par voie électronique en 2013.



**Renseignements sur les données :**

[rcra@icis.ca](mailto:rcra@icis.ca)

